



Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Rapport d'activité 2015

1) Rapport d'activité

2) Annexes

- a) Liste des adhérents
- b) Présentation du CdD

Direction ECP octobre 2016



Rapport d'activité 2015

L'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du Territoire du 25 juin 1999 prévoit la création d'un Conseil de Développement composé de représentants des milieux économique, social, culturel et associatif.

Le conseil Communautaire, par délibération en date du 19 mai 2003, s'est prononcé sur la Création de son Conseil de Développement. Cette instance de démocratie participative a été renouvelée en 2008 puis en 2014.

L'article 88 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu consolider leur rôle auprès de l'Assemblée de l'Etablissement dont ils émanent. Ainsi, le Conseil de Développement « *établit un rapport d'activité, qui est débattu et examiné par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

En l'absence de précision sur l'application de cet article, il est proposé de faire coïncider la présentation du rapport du Conseil de Développement et celle du rapport d'activité de la CASA. En conséquence, le rapport d'activité concerne l'année 2015.

L'objectif du Conseil de développement est de faire émerger des idées, des propositions pour l'aménagement et le développement durable de son territoire. Il étudie les dossiers techniques, participe à des débats thématiques, réfléchit aux solutions envisageables, propose des réponses et enfin, émet des avis motivés sur les projets qui lui sont soumis. Mais, il peut également être force de proposition et s'autosaisir, si nécessaire, de tout dossier qui paraîtrait prioritaire pour en faire une analyse critique assortie de propositions constructives.

Il est porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population en liaison avec la CASA. C'est un lieu privilégié d'échanges.

Le Conseil propose un mode de travail reposant sur la démocratie participative, qui consiste à confronter les points de vue, à dialoguer, à échanger afin d'émettre des avis cohérents et partagés.

Lors du renouvellement d'octobre 2014, le Président de la CASA a souhaité que cette instance joue pleinement son rôle d'aide à la décision des élus. Le pilotage en a été confié à Monsieur Bernard Tomasini, Préfet de Région honoraire, qui orchestre une feuille de route tournant autour de trois enjeux :

- 1 Produire davantage d'avis, soit par saisine, soit par auto-saisine, sur les compétences prospectives de la CASA.
- 2 Elargir le travail du conseil de développement au monde des entreprises pour que les avis produits soient en lien avec les préoccupations du monde de l'entrepreneuriat à la fois en termes d'attractivité du territoire et de l'engagement pour l'emploi local.
- 3 Améliorer la communication extérieure du Conseil de Développement, pour mieux écouter la société civile et mieux se faire entendre des élus.

Aux côté du Président du Conseil de Développement, quatre vice-présidents animent les groupes de travail thématiques.

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est constitué d'un bureau, d'une assemblée plénière, et de 4 groupes de travail thématiques.

Le bureau du Conseil de Développement

Composition:

Président: Bernard TOMASINI

Elu référent: Richard THIERY, Maire de Courmes

Chargé de mission de Coordination transversale : Farouk RAIS, Fondation Sophia Antipolis

Chargée de mission communication: Marika ROMAN, Association agréée de sécurité civile

Directeur: François-Xavier KOEMPGEN, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

4 Vice-présidents

Groupe de travail Patrimoine Environnement:

Carole GHIBAUDO Association ADECOHA

Groupe de travail Développement économique et Emploi:

Jean-François-CARRASCO TELECOM VALLEY

Groupe de travail Aménagement du Territoire:

Stéphane NEDONSEL TRAVISA

Groupe de travail Politique de la ville, Transports, Déplacements et Logements:

Alain JUNCKEL ADECOHA

8 rapporteurs titulaires ou suppléants

En 2015, le bureau du Conseil de développement s'est réuni un dizaine de fois. Son ordre du jour est principalement orienté sur l'état d'avancement des travaux des quatre groupes thématiques, la préparation et la production de leurs avis, les rencontres avec les services de la CASA, et l'organisation d'évènements (colloques, séminaires...).

L'assemblée plénière du Conseil de Développement

L'Assemblée plénière réunit la soixantaine de membres du Conseil de Développement. En 2015, elle s'est réunie quatre fois. Les comptes rendus de ces assemblées sont disponibles sur le site du CdD.

Elle a pour objectif principal de délibérer sur les avis présentés par les groupes de travail et validés en bureau. Bien évidemment lors des plénières, il est souvent fait état de sujet d'actualité locale et d'échanges d'information.

Avis présentés et débattus

Assemblée du 24 juin 2015:

- Présentation du projet d'avis sur l'emplacement de la nouvelle gare projetée (dans l'Ouest du Département des Alpes Maritimes) dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. A l'issue de cette présentation, a été proposé aux membres du Conseil de développement que cet avis fasse l'objet d'un travail complémentaire portant sur la contrainte que génère la dimension nationale et surtout internationale du positionnement de la gare.
- Adoption de l'avis Gestion du risque inondation sur le territoire de la CASA - Bassin versant de la Brague. Cet avis a été transmis aux services compétents de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour instruction le 10 septembre 2015 et les membres référents du groupe de travail aménagement du territoire ont participé à trois comités de pilotage sur cette thématique.

Les groupes de travail

Ils se sont réunis régulièrement tout au long de l'année pour mener à bien leurs missions autour des thématiques du projet d'agglomération que sont : la gestion des déchets et l'environnement, l'aménagement du territoire, la réforme territoriale, le TSCP, le SCOT, la cartographie, l'économie. Réunis une quarantaine de fois, 2015 a surtout été une année de détermination et de mise œuvre de la feuille de route. Plusieurs travaux seront portés à l'examen de l'Assemblée au cours de l'année 2016.

A noter en 2015

1) L'adhésion de trois nouveaux membres:

- Le Club des Entreprises de Villeneuve Loubet
- L'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte).
- Carrefour Antibes.

Ainsi, la composition du Conseil de développement s'est renforcée dans la représentation du monde économique et social.

2) L'organisation le 11/06/2015 de son premier séminaire institutionnel autour de deux thématiques:

- La réforme territoriale : objectifs et conséquences pour les collectivités locales, singulièrement la CASA ». Intervention de Monsieur Bertrand LETHIEC, (directeur des relations avec les collectivités locales d'un Groupe Français).

- « Le poids de l'opinion et de la société civile dans la décision des élus ». Intervention de Monsieur Philippe MECHET, professeur à Science Po Paris, directeur des relations institutionnelles d'un Groupe Français.

Le Conseil de Développement de la CASA organise un à deux évènements annuel dont l'objectif est de réunir les décideurs publics, les chefs d'entreprise et les représentants de la société civile autour d'un thème d'actualité portant sur les enjeux des territoires tels que l'économie, l'emploi, l'aménagement et l'attractivité du territoire.



C'est dans cet esprit que ce séminaire a été organisé avec pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs locaux.

En effet, le développement harmonieux du territoire de la CASA implique l'écoute des acteurs territoriaux implantés sur la CASA et il est indispensable de mieux connaître la nouvelle organisation territoriale issue de la Loi NOTRe, ainsi que la place que peut tenir la « société civile » pour faciliter la prise en compte des multiples attentes de tous les acteurs (habitants, entreprises, commerçants, etc.) mais aussi renforcer la pertinence des synthèses et avis issus du CdD.

Bilan: Un beau succès avec environ 80 participants, parmi lesquels des chefs d'entreprises, des représentants de la société civile et des élus locaux.

<http://srvcddcasa/cdd-casa/seminaire-du-16-juin/divers>

Le succès de ce séminaire a conduit le Conseil de Développement à viser l'objectif de deux événements par an. D'ailleurs, en 2016 un colloque interentreprises sur l'attractivité du territoire et un séminaire sur la mise en œuvre de la Loi NOTRe ont rassemblé 200 participants.

3) La participation les 17 et 18/09/2015 à l'accueil du 62ème Congrès du CNER à Antibes

Juan-les Pins:

Sur le thème "Nouvelles entreprises, nouveaux emplois : quels enjeux pour les territoires ? Il s'agit d'un événement national de référence pour les professionnels du développement économique. 5 tables rondes et ateliers thématiques.

4) La remise en activité et la refonte de son site internet:

Afin de consolider sa communication extérieure et entre ses membres, le CdD a souhaité améliorer son apparence visuelle et y ajouter des fonctionnalités. Le service informatique de la CASA en assure le développement et la maintenance.

Le Conseil de Développement de la CASA dispose donc:

- D'un site public: espace d'information ouvert à tous où l'on peut retrouver les avis, les comptes rendus de réunion, l'actualité.

<http://srvcddcasa/cdd-casa>

- D'un espace collaboratif accessible aux membres inscrits dans les groupes de travail permettant de partager et consulter des informations

Chaque vice-président a en charge l'animation de son groupe de travail sur le site, propose des publications, informe sur les travaux en cours.

Le Directeur du CdD et le Président du CdD ont un rôle de modérateur et valide les publications proposées.

<https://srvextranet13/cdd>

Les moyens financiers et humains

Pour 2015, le conseil de développement a consommé 4 730, 86 € sur les 13 850 € budgétés. Ces dépenses correspondent principalement à l'organisation de colloques, la prise en charge des frais de missions, de réceptions, de communication. Le CdD dispose également d'apports en nature : espaces de travail, salles de réunion, et deux agents titulaires à temps non complet pour un montant avoisinant 70 K €. En 2015, le CdD a bénéficié d'une subvention régionale de 15 500 €.